

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 5 décembre 2016 et extraordinaires du 12 décembre 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-01-A, 2017-01-B, 2017-01-C, 2017-01-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-01.
5. Embauche d'un agent de communication aux Services aux citoyens et communications.
6. Grilles salariales 2017 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture.
7. Assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec - Participation de membres du conseil.
8. Prévisions budgétaires pour l'année 2017 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
9. Modernisation des dossiers d'unités d'évaluation.
10. Entente intermunicipale de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
11. Mission, vision et valeurs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Création du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, mandat et nomination des membres.
13. Procès-verbal de correction à la résolution numéro 2016-081 - Dépôt.
14. Compte rendu de la réunion ordinaire du 23 novembre 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

15. Compte rendu de la rencontre du 16 novembre 2016 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
16. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Adoption du Règlement numéro 919-16, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
18. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur le plan d'urbanisme durable.
19. Adoption du projet de Règlement numéro 1230, intitulé: " Plan d'urbanisme durable ".
20. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme.
21. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement de lotissement.
22. Adoption du projet de Règlement numéro 1232, intitulé: " Règlement de lotissement ".
23. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement de construction.
24. Adoption du projet de Règlement numéro 1233, intitulé: " Règlement de construction ".
25. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur les permis et certificats.
26. Adoption du projet de Règlement numéro 1234, intitulé: " Règlement sur les permis et certificats ".
27. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement de zonage.
28. Adoption du projet de Règlement numéro 1235, intitulé: " Règlement de zonage ".
29. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur les dérogations mineures.
30. Adoption du projet de Règlement numéro 1236, intitulé: " Règlement sur les dérogations mineures ".
31. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels.
32. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1237, intitulé: " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ".
33. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
34. Adoption du projet de Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ".

35. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
36. Adoption du projet de Règlement numéro 1239, intitulé: " Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale " .
37. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeubles.
38. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur les branchements de services municipaux d'égout.
39. Octroi du contrat TP 17-01 concernant la fourniture d'essence et de carburant diesel pour l'année 2017 sur demande.
40. Renouvellement du contrat SCC 2016-03 concernant l'impression des publications municipales pour l'année 2017.
41. Questions de l'assistance.
42. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 de la Régie Intercommunale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2016 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 du Conseil intercommunale de transport de la Vallée du Richelieu
- d) Procès-verbal de séance ordinaire du 7 décembre 2016 de la Régie intercommunale du transport adapté de la Vallée du Richelieu
- e) Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2017-001

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-002

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 ET EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 5 décembre 2016 et extraordinaires du 12 décembre 2016 soient et sont approuvés par ce conseil.

2017-003

BORDEREUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-01-A, 2017-01-B, 2017-01-C, 2017-01-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-01-A, au montant de 2 977 784,67 \$, numéro 2017-01-B, au montant de 0,00 \$, numéro 2017-01-C, au montant de 586 045,49 \$, numéro 2017-01-D, au montant de 574 279,06 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-01, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 5 janvier 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} décembre 2016 au 4 janvier 2017.

2017-004

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-01

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-01 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 23 décembre 2016, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-005

EMBAUCHE - AGENT DE COMMUNICATION - SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la vacance à un poste régulier à semaine réduite d'agent de communication;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste régulier à semaine réduite du 3 janvier au 2 septembre 2017 et à temps complet à partir du 3 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Robert, employée surnuméraire à titre d'agent de communication au sein des Services aux citoyens et communications, a les qualifications et l'expérience requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Véronique Robert au poste régulier d'agent de communication, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 11), et ce, à semaine réduite du 10 janvier au 2 septembre 2017 et à temps complet à partir du 3 septembre 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 22 décembre 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 3 janvier 2017.

2017-006

GRILLES SALARIALES 2017 DU PERSONNEL TEMPORAIRE NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille salariale des postes étudiants pour les programmes de camp de jour et de relâche scolaire ainsi que la grille salariale du personnel temporaire non syndiqué pour les postes qui sont énumérés à ladite grille pour l'année 2017, lesquelles grilles soumises par le Service du loisir et de la culture sont jointes à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2017-007

ASSISES ANNUELLES 2017 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le maire Yves Corriveau, madame la conseillère Magalie Joncas et monsieur le conseiller Sylvain Houle, à participer aux prochaines assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 4 et 5 mai 2017, à Montréal, ainsi que le paiement des frais d'inscription au montant total de 2 673,18 \$, incluant les taxes, et le remboursement des autres dépenses encourues.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 9 janvier 2017.

2017-008

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 23 novembre 2016, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2017 et la répartition des dépenses par municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017 et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 13 807 082 \$, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 1 631 831,45 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2017-009

MODERNISATION DES DOSSIERS D'UNITÉS D'ÉVALUATION FONCIÈRE- ÉVIMBEC LTÉE

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement sur le rôle d'évaluation foncière ainsi que les consignes afférentes contenues au Manuel d'évaluation foncière du Québec prescrivent l'implantation de la modernisation des dossiers d'unités d'évaluation foncière 2010-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a mandaté la firme d'évaluation Évimbec Ltée afin qu'elle procède à la modernisation des dossiers de chaque unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé à la firme d'évaluation Évimbec Ltée une partie des sommes dues pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde final à payer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le versement du paiement final dû à la firme Évimbec Ltée pour la modernisation des dossiers d'unités d'évaluation foncière 2010-2016.

Que la dépense décrite au bon de commande FI 16120, au montant de 92 425,92 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-150-00-417, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que ladite dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 22 décembre 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-010

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet 1986, en vertu de la *Loi concernant la Commission d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu* (1985, chapitre 58), le ministre des Affaires municipales a décrété la continuation du Comité Intermunicipal d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu en régie intermunicipale et que le décret est entré en vigueur le 19 juillet 1986, date de sa publication à la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a tenu lieu d'une entente intermunicipale conclue en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) relativement à l'alimentation en eau potable des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le décret a été modifié le 23 octobre 1995 par une entente intermunicipale, puis remplacé le 22 juin 1998 par une nouvelle entente intermunicipale et le 17 juin 2003 par une nouvelle entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de remplacer l'entente intermunicipale du 17 juin 2003;

CONSIDÉRANT les termes, clauses et conditions du projet d'entente soumis pour considération par le conseil municipal et qui est identifié " Projet d'entente - 2016-08 – Final ";

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la conclusion d'une entente intermunicipale entre les villes de Belœil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Mathias-sur-Richelieu et de Sainte-Madeleine relativement à l'alimentation en eau potable de ces municipalités;

D'approuver à cette fin, les termes, clauses et conditions du projet d'entente intermunicipale identifié: " Projet d'entente - 2016-08 – Final ", lequel projet est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions que cedit projet d'entente.

2017-011

MISSION, VISION ET VALEURS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, le comité de direction et les employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont entrepris une réflexion sur la raison d'être de l'organisation en identifiant sa mission, sa vision et ses valeurs;

CONSIDÉRANT QU'il fut identifié les valeurs qui doivent orienter les choix de l'organisation et les guider lors de la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE le respect de ces valeurs servira à tous les membres de l'organisation en étant un facteur important dans les relations interpersonnelles au sein de celle-ci ou à l'extérieur de celle-ci en créant un lien de confiance et bonifiant sa crédibilité;

CONSIDÉRANT QUE ces valeurs serviront également de guide dans les relations entre les membres de l'organisation et les citoyens qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT QUE ces valeurs viennent renforcer l'accomplissement de la mission de l'organisation en ayant un impact sur les façons d'être et d'agir de ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la mission, la vision et les valeurs propres à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tel que décrit à l'annexe "A" faisant partie intégrante à la présente résolution;

Que la diffusion de celles-ci soit entreprise afin de promouvoir leur application et leur respect, et ce, dans tous les Services de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-012

CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16, MANDAT ET NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire procédera prochainement à l'adoption de son plan d'urbanisme durable;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation citoyenne tenue dans le cadre de l'avant-projet du Plan d'urbanisme durable, et suite à la recommandation du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire qui prévoit l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour la zone A-16, plusieurs citoyens ont proposé divers scénarios concernant cette zone;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil municipal souhaite procéder à la création d'un comité de travail afin de poursuivre sa démarche citoyenne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que soit créé le " Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 ", lequel aura comme mandat de mettre en oeuvre la démarche proposée par le conseil et le cas échéant de faire des recommandations;

Que ce comité voit à s'assurer de la transparence et de l'intégrité de la réflexion sur l'avenir de la zone A-16;

Que ce comité procède à l'analyse des scénarios suivants, soit l'acquisition par la Ville des terrains non développés dans la zone A-16, soit l'adoption d'un plan particulier d'urbanisme pour cette zone;

Que ce comité, après avoir pris connaissance des études et avis concernant les scénarios décrits au paragraphe précédent, fasse part au conseil de son analyse et ses observations, et le cas échéant, propose des études complémentaires;

Que ce comité recommande au conseil le scénario à favoriser et donne son avis sur le processus de consultation publique concernant l'avenir de la zone A-16 et, le cas échéant, propose au conseil d'autres scénarios;

Que ledit comité soit et est formé de mesdames Rachel Provost et Isabelle Thibeault ainsi que de messieurs Jean-Yves Héroux, Claude Rainville et Claude Roy pour un mandat d'un an à compter du 10 janvier 2017;

Que trois conseillers municipaux siègent également au sein de ce comité, soit messieurs Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle;

Que le directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'environnement ou son représentant soit aussi nommé membre de ce comité.

2017-013

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-081 - DÉPÔT

La greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction à la résolution numéro 2016-018, intitulé: " Échange de terrains - 439, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - 316, rue Victor-Hugo " effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction à la résolution numéro 2016-081 émis par la greffière en date du 19 décembre 2016.

2017-014

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 23 novembre 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-041-R : Rue Maureen – Ajout d'un panneau d'arrêt
- 2016-042-R : Rue des Plateaux – Circulation des autobus scolaires
- 2016-043-R : Chemin des Patriotes Nord et montée des Trente – Traverse piétonnière
- 2016-044-R : Rue Saint-Henri – Interdiction de stationnement
- 2016-045-R : Chemin Ozias-Leduc et rue Comtois – Arrêt obligatoire (si paiement par Otterburn Park des frais de l'étude recommandée)
- 2016-046-R : École Au-Fil-de-L'Eau – Pavillon Hertel - Stationnement
- 2016-047-R : Rue Sainte-Anne – Demande pour sens unique
- 2016-048-R : Chemin Ozias-Leduc et rue Ernest-Choquette – Ajout d'un panneau d'arrêt
- 2016-049-R : Chemin des Patriotes Nord et rue Sainte-Anne – Ajout d'une traverse piétonnière
- 2016-050-R : Place du Quai - Stationnement
- 2016-051-R : Rue Sainte-Anne et chemin des Patriotes Nord – Ajout d'un feu ou arrêt obligatoire
- 2016-052-R : Chemin des Patriotes Nord et rue Messier – Éclairage de rue et ajout feu de passage pour piétons
- 2016-053-R : Rue des Érables – signalisation piste cyclable
- 2016-054-R : Rue Chapleau – Réduction de la limite de vitesse et dos d'âne
- 2016-055-R : Rue Chapleau – Pertinence d'un panneau d'arrêt
- 2016-056-R : Rue des Français – Réduction de vitesse
- 2016-057-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier / Rue Boisé – Traverse piétonnière
- 2016-058-R : Rue Iberville – Demande d'installation d'un dos d'âne
- 2016-059-R : Chemin des Patriotes Nord et rue Messier – Demande au MTMDET pour la prolongation du délai au feu vert
- 2016-060-R : Rue Poudrette – Interdiction de stationnement

2017-015

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 NOVEMBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 16 novembre 2016 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.

2017-016

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-017

RÈGLEMENT NUMÉRO 919-16 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 919-16, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-018

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME DURABLE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1230

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur le plan d'urbanisme durable.

2017-019

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1230 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1230, intitulé: " Plan d'urbanisme durable ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

Que ce conseil autorise la distribution du résumé du Plan d'urbanisme durable à chaque adresse du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2017-020

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÈGLEMENT NUMÉRO 1231

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme.

2017-021 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1232**

Avis de présentation est donné par la conseillère Magalie Joncas à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement de lotissement.

2017-022 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1232 - ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1232, intitulé: " Règlement de lotissement ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

2017-023 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1233**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement de construction.

2017-024 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1233 - ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1233, intitulé: " Règlement de construction ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

2017-025 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - RÈGLEMENT NUMÉRO 1234**

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur les permis et certificats.

2017-026 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234 - ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1234, intitulé: " Règlement sur les permis et certificats ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

2017-027

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1235

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement de zonage.

2017-028

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1235, intitulé: " Règlement de zonage ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

2017-029

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES - RÈGLEMENT NUMÉRO 1236

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur les dérogations mineures.

2017-030

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1236 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1236, intitulé: " Règlement sur les dérogations mineures ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

2017-031

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME - RÈGLEMENT NUMÉRO 1237

Avis de présentation est donné par la conseillère Magalie Joncas à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme.

2017-032

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1237 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que le premier projet de Règlement numéro 1237, intitulé: " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.

- 2017-033** **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1238**
- Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- 2017-034** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1238 - ADOPTION**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas
et adoptée à l'unanimité :
- Que le projet de Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ", soit et est adopté par ce conseil.
- Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.
- 2017-035** **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1239**
- Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- 2017-036** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239 - ADOPTION**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :
- Que le projet de Règlement numéro 1239, intitulé: " Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ", soit et est adopté par ce conseil.
- Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 2 février 2017, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet.
- 2017-037** **AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - RÈGLEMENT NUMÉRO 1240**
- Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur la démolition d'immeubles.
- 2017-038** **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS DE SERVICES MUNICIPAUX D'ÉGOUT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1246**
- Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur les branchements de services municipaux d'égout.

2017-039

CONTRAT TP 17-01 - FOURNITURE D'ESSENCE ET DE CARBURANT DIESEL POUR L'ANNÉE 2017 - DÉPANNEUR NOÉMY INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dépanneur Noémy inc., pour la fourniture d'essence et de carburant diesel, sur demande et selon les besoins, pour l'année 2017, selon les prix indiqués dans le formulaire de soumission daté du 9 décembre 2016, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante, dans le cadre du contrat TP 17-01, pour la période du 14 janvier 2017 au 13 janvier 2018, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 3 janvier 2017.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 17004, basée sur un prix journalier moyen estimé pour toute la période du contrat, soit payable à même le poste budgétaire 02-823-00-631, pour un montant de 44 943,90 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-822-00-631, pour un montant de 10 271,60 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2017-040

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SCC 2016-03 - IMPRESSION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2017 - IMPRIMERIE MASKA INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2016-156 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Imprimerie Maska inc. concernant le contrat SCC 2016-03 pour l'impression des publications municipales 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d'une durée d'un an, prévoit une option de reconduction pour deux (2) années supplémentaires, soit les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler pour l'année 2017 ledit contrat, au montant maximum de 39 981,57 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2017, du contrat SCC 2016-03 pour l'impression des publications municipales avec la compagnie Imprimerie Maska inc., selon les clauses d'indexation prévues audit contrat.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Tadros, directeur des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 9 janvier 2017.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Incendie Spa Mont-Saint-Hilaire – collaboration de la Ville pour la reconstruction
M. Jean-Yves Héroux	Séance du 5 décembre 2016 – rediffusion incomplète Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – création, mandat, durée Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal – protection des Montérégiennes
M. Jacques Charbonneau	Bulletin Horizon Express – zone A-16 Développement zone A-16 – hypothèses d'acquisition des terrains non développés – conservation des terrains
M. Jean-François Gilbert	Bulletin Horizon Express – zone A-16 Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 - hypothèses d'acquisition des terrains zone A-16 - conservation
M. Jean-Luc Halde	Remplacement d'un lampadaire
Mme Denise Loiselle	Hausse de la masse salariale Calendrier municipal de l'année 2017
M. Bernard Delorme	Mission, vision et valeurs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Isabelle Thibeault	Horizon Express – zone A-16 Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – échéancier des travaux et éléments à analyser
M. Louis-Georges Cournoyer	Transfert de densité – zone A-16 Projets de règlements d'urbanisme Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – évaluation des coûts et des impacts du développement – transparence des travaux du comité
M. Marcel Leboeuf	Horizon Express – zone A-16 Développement zone A-16 – impact sur l'agriculture urbaine
M. Ferdinand Berner	Calendrier municipal de l'année 2017
Une intervenante	Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 – création d'une page " Web "
Un intervenant	Développement d'un terrain adjacent à la zone A-16 – pétition déposée en 2010

2017-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 50.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**